



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

SNCF

Question écrite n° 29258

Texte de la question

M. Pascal Cherki appelle l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social sur les discriminations au travail, après avoir été interpellé sur des problématiques de cet ordre au sein de la SNCF. En effet, les entreprises dans lesquelles l'État porte sa participation doivent être exemplaires sur les problématiques de discrimination liées à l'accès et aux conditions de travail. La progression des discriminations sur le lieu de travail est un fait inquiétant, notamment dans le milieu privé et en particulier les discriminations liés au genre. Ainsi, il est impératif de lutter activement contre toute forme de discrimination au sein de la République. Par conséquent, il lui demande de l'informer sur les différentes mesures prises pour lutter contre les discriminations et plus particulièrement au sein de la SNCF.

Données clés

Auteur : [M. Pascal Cherki](#)

Circonscription : Paris (11^e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 29258

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Ministère attributaire : Travail

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [11 juin 2013](#), page 6039

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)